

## LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SMV)

### Description

**Le SMV (service militaire volontaire) est un dispositif militaire d'insertion professionnelle. Il est une adaptation en métropole du SMA (service militaire adapté en Outre-mer). Il s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui souhaitent rebondir par la formation et un encadrement strict.**

### QUEL EST LE PROFIL DEMANDÉ ?

Le SMV repose sur un contrat d'engagement volontaire au sein d'unités militaires spécifiques pour une durée de 6 à 12 mois. Il s'adresse aux jeunes :

- âgé entre 18 et 25 ans à la date de la signature du contrat ;
- de nationalité française ;
- volontaire ;
- garçon ou fille ;
- résidant en France métropolitaine ;
- apte médicalement ;
- en règle avec les obligations de la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) ;
- avec un casier judiciaire compatible avec l'exercice du métier militaire.

### UN DISPOSITIF D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE AVANT TOUT

Le SMV est aménagé en fonction des besoins et du niveau du ou de la volontaire :

- une formation militaire élémentaire ;
- une remise à niveau scolaire ;
- du sport ;
- une formation aux premiers secours ;
- la possibilité de passer son permis de conduire ;
- une formation professionnelle.

La formation professionnelle se fait en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales et dans des secteurs garantissant de réelles perspectives d'emploi.

À noter : le volontaire est pris en charge pendant toute la durée du SMV (logement, nourriture, habillement) et reçoit une solde de 313 € nets par mois.

### COMMENT POSTULER ?

Il faut s'adresser à la mission locale la plus proche ou à France Travail (anciennement pôle emploi).